



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 24 juin 2024**

Date de la convocation : mardi 18 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (excusée du n° 17 au n° 21), M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND (excusé du n° 50 au n° 57), Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE (excusée du n° 13 au n° 21), M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE (excusé du n° 48 au n° 53), Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (jusqu'au n° 12), Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO à compter du n° 13)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 43 Subventions aux associations

Rapporteur : Mme Marie-Laure MESTELAN

Mesdames, Messieurs

Le tissu associatif palois dans toute sa diversité contribue par l'expression de son engagement à produire de la cohésion sociale, à animer le territoire, à créer des initiatives innovantes et partagées et à transmettre des valeurs éducatives et citoyennes. La collectivité se fait écho de ces orientations par le biais de sa politique générale de soutien au milieu associatif local. Dès lors, elle s'attache à faciliter la mise en œuvre des projets portés par le mouvement associatif au moyen d'un concours financier et /ou de la mise à disposition d'outils.

L'instruction des demandes de subventions s'est appuyée sur les principes généraux de la politique municipale en faveur de la vie associative fondée notamment sur l'identification d'un intérêt local, sur le respect des règles de démocratie associative et sur l'existence d'un projet associatif.

Par délibération du 18 décembre 2023, le conseil municipal a voté l'attribution de subventions 2024 aux associations. A la suite de nouvelles demandes de subventions présentées par les associations et après avis de la commission compétente, le conseil municipal est amené à décider l'octroi d'aides financières supplémentaires.

Le tableau ci-dessous liste les subventions destinées aux associations en vue de contribuer à leur fonctionnement quotidien ou à la mise en œuvre d'actions spécifiques régulières ainsi que les demandes de subventions d'équipement et propose les montants à attribuer :

Subvention de fonctionnement

Liste des structures bénéficiant d'une subvention au chapitre 65	Subventions 2023	Subventions sollicitées	Subventions 2024 proposées
Festival Ludique	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Association des Pupilles de la Nation		600 €	600 €
Infodroits	4 000 €	4 950 €	4 900 €

Subvention d'équipement

Liste des structures bénéficiant d'une subvention au chapitre 204	Objet de la demande	Montants sollicités	Montants proposés
MJC Berlioz	Achat armoire, tables, chaises pliantes	8 000 €	4 000 €
MPT L. Lagrange	Achat d'une remorque	8 000 €	3 900 €
Vivre ma Ville	Achat d'une voiture sans permis	8 000 €	8 000 €
Association Fouchet Jeunesse	Achat matériels (plancha, friteuse, tonnelle ..)	2 000 €	600 €

délibéré page suivante

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 7 juin 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 17 juin 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider l'attribution des subventions de fonctionnement à hauteur de 7 000 € aux bénéficiaires et selon les montants désignés dans le tableau ci-dessus à savoir : Festival Ludique 1 500 €, Association des Pupilles de la Nation de P.A. 600 € et Infodroits 4 900 € ;**
- 2. Décider l'attribution des subventions d'équipement à hauteur de 16 500 € aux bénéficiaires et selon les montants désignés dans le tableau ci-dessus à savoir MJC Berlioz 4 000 €, MPT Léo-Lagrange 3 900 €, Vivre ma Ville 8 000 € et Association Fouchet Jeunesse 600 € ;**
- 3. Décider que le règlement des subventions de fonctionnement sera effectué au moyen des crédits inscrits au budget 2024, chapitre 65 ;**
- 4. Décider que le règlement des subventions d'investissement sera effectué au moyen des crédits inscrits au budget 2024 chapitre 204 ;**
- 5. Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents contractuels relatifs au soutien accordé aux associations concernées.**

Ne prend pas part au vote : M. Thibault CHENEVIÈRE

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU